



Lieux de Travail Sécuritaires et Respectueux

La CSC a depuis longtemps des politiques pour ses membres afin de supporter et maintenir les droits civils de tous les résidents du Canada et elle appuie, dans son entièreté, le Code de Conduite tel que décrit au verso de cette page.

Cette production s'engage aussi avec la CSC à maintenir des lieux de travail sécuritaires et respectueux en en désignant un endroit spécifique (comme le camion caméra) comme refuge neutre où tout employé de production peut se rendre pour fuir un comportement inapproprié.

Cette production:

Refuge Désigné:

Toute situation qui irait à l'encontre du Code de Conduite peut être rapportée à l'une ou l'autre de ces personnes clés, par téléphone, texto ou courriel:

Direction de la production:

Équipe cinématographique:

Bureau de la CSC:

Téléphone: 416-266-0591, Courriel: susans@csc.ca (L-V, 9h-17h)

INDUSTRIES CRÉATRICES DU CANADA

CODE DE CONDUITE

POUR PRÉVENIR ET RÉPONDRE AU
HARCÈLEMENT, À LA DISCRIMINATION, À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

Le Code de conduite des industries créatrices du Canada confirme notre engagement à la sécurité et au respect dans les lieux de travail ainsi qu'au maintien d'une industrie exempte de harcèlement incluant le harcèlement sexuel, la discrimination, l'intimidation et la violence.

Le harcèlement peut prendre plusieurs formes incluant des attentions sexuelles non désirées, des blagues ou des textos inappropriés, des menaces, et toute autre communications ou conduites nocives qu'elles soient verbales, écrites, visuelles ou physiques.

Chacun a la responsabilité de créer des lieux de travail sécuritaires et respectueux.

Le harcèlement, la discrimination, l'intimidation et la violence peuvent affecter les individus à tous les niveaux de l'industrie. Promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que la diversité sont des façons de faire tomber les barrières et de réduire ou d'éliminer ces comportements.

Les principes défendus dans ce Code de conduite s'appliquent à toute activité de travail ainsi qu'à tout environnement lié au travail. Sans toutefois s'y limiter, ces principes s'appliquent aux auditions et réunions de casting, aux entrevues d'embauche, aux évènements de l'industrie, aux festivals, aux remises de prix, aux fonctions d'entreprises, aux studios et plateaux de tournage de productions (qu'ils soient locaux ou à l'étranger), aux bureaux et aux lieux de répétitions et de spectacles.

Les partisans de ce Code donneront l'exemple en observant les normes de respect les plus élevées, en encourageant la dénonciation faite de bonne foi concernant le harcèlement, la discrimination, l'intimidation et la violence, et en coopérant aux enquêtes sur ces plaintes.

[extrait de www.LireLeCode.ca]